

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Département de l'Isère – Commune de Coublevie – Château d'Orgeoise – BP 2 -38500
COUBLEVIE

Nombre de conseillers en exercice 26

Nombre de conseillers présents 21

Nombre de conseillers votants 23

L'an deux mille dix-neuf le six mars le conseil municipal de la commune de Coublevie, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Dominique Parrel, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 21 février 2019.

Présents : Dominique Parrel, Claude Rey, Louis Miccoli, Martine Perrin, Jean-Pierre Métral, Claude Marcel, Patrick Warin, Gérard Chêne, Rachel Carretti, Jean-Marc Roux Sibillon, Odile Lantz, Anne Coudreuse, Eve-Marie Buissière, Claire Panczuk, Chantal Doucet, Claire Moynier, Claire Richard, Christophe Jayet-Laraffe, Christophe Rival, Benoît Mischel, Fabien Fortoul.

Pouvoir : Myriam Cebola à Claire Panczuck, Gérard Rostaing à Dominique Parrel.

Absents excusés : Cécile Bally, Françoise Derancourt Pons, Myriam Cebola, Geneviève Charbit, Gérard Rostaing

Secrétaire de séance : Martine Perrin

La séance est ouverte à 20h30.

FINANCES

Dossier présenté par Fabien Fortoul.

BUDGET COMMUNE

La commission des finances après trois réunions de travail présente les documents budgétaires suivants :

Compte administratif 2018

Section de fonctionnement.

Recettes de fonctionnement 3 871 585.16 €

Dépenses de fonctionnement 3 207 014.81 €,

Soit un résultat de gestion de 684 550.35 €,

La différence sur le résultat d'exploitation prévu entre le BP 2018 185 618 € et le CA 2018 s'explique essentiellement par des économies réalisées sur les dépenses et quelques recettes de fonctionnement supplémentaires.

DM2 Produits des impôts supplémentaires liés aux bases fiscales annoncés sur le FDL (DM)	+ 196 854 €
Impôts perçus en sup 2018	+ 33 524 €
Taxe sur électricité	+ 2 000 €
Droit de mutation	+ 21 331 €
PSEJ supplémentaire (du fait d'une contractualisation avec la CAF)	+ 54 365 €
Produits ventes (services communaux)	+ 23 000 €

charges générales	- 42 000 €
autres charges courantes	- 13 000 €
charge de personnel	- 26000 €
dépenses imprévues	- 63000 €
Total	475 074 €

Section d'investissement

Recettes d'investissement 1 338 035,52 €

Dépenses d'investissement 1 507 276,70 €

Soit un solde d'exécution de l'année 2018 cumulé avec l'excédent d'investissement N+ 1 égal à 1 961 634,84 €

Les restes à réaliser recettes s'élèvent à 262 826 €

Les restes à réaliser dépenses sont de à 1 687 644,82 €.

Les vues d'ensemble investissement fonctionnement, le tableau des restes à réaliser 2018 sont présentés de façon synthétique et pédagogique.

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - VUE D'ENSEMBLE INVESTISSEMENT

		CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
20	dépenses imprévues					
10	taxe d'aménagement			8 597,00	5692,00	
13	subv d'investissement			33 750,56		
16	emprunts et dettes assimilées	826 426,92	79 879,25	83 488,79	118754,90	130 303,53
19	différence sur réalis immobilisations					
20	immobilisations incorporelles	34 600,74	437 983,51	17 098,25	23079,88	13 469,52
21	immobilisations corporelles	1 094 115,47		1 014 878,58	1581655,75	1 337 370,37
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	29 781,01	29 424,38	28 804,46	29277,64	26 133,28
27	versement emprunt au ccas	32 076,00				
	subv d'équilibre inv spic		142 409,00			
24	immobilisations mise à disposition					
	Dépenses Inv de l'exercice	2 017 000,14	689 696,14	1 186 617,64	1 758 460,17	1 507 276,70
001	report section investissement					
1068	excédent fonct capitalisé	416 310,25	480 480,71	583 273,95	464090,20	381 535,27
10	dotations (ftva ta)	161 675,29	231 720,07	387 811,23	349207,95	302 907,43
13	subventions d'équipement	103 749,37	3 839,00	151 187,22	448528,23	189 153,54
16	emprunts	1 500,00			694000,00	
192						161 792,76
21312						68 207,24
23	immobilisations en cours					
27	titres immob finalisées	3 774,30	3 938,42	54 116,04	4301,68	4 495,68
040	vente terrain (édifié bourg...)		1 280 000,00			
040	Op d'ordre de transf entre section	102 980,11	105 000,00	214 000,00	230000,00	229 943,60
	Recettes d'investis de l'exercice	789 989,32	2 104 978,20	1 390 388,44	2 190 128,06	1 338 035,52
	résultat d'ensemble de l'exercice	-1 227 010,82 €	1 415 282,06 €	203 770,80 €	431 667,89 €	-169 241,18 €
	déficit reporté					
1	excédent reporté	1 307 166,69	80 155,27	1 495 437,33	1699208,13	2 130 876,02
	résultat comptable	80 155,87	1 495 437,33	1 699 208,13	2 130 876,02	1 961 634,84
	reste à réaliser recettes	684 000,00	22 411,00	1 159 041,51	359754,51	262 826,00

reste à réaliser dépenses	-140 184,20	-201 348,00	-1 317 602,39	-1830196,12	-1 687 644,82
résultats cumulés	623 971,67	1 316 500,33	1 540 647,25	660 434,41	536 816,02

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – VUE D'ENSEMBLE FONCTIONNEMENT

	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
70 produits services et vente diverses	233 385,64	294 738,08	306 220,77	306 850,32	334 642,33	371 111,10
722 travaux en régie	28 113,35	28 283,41	27 926,78	28 804,46	27 923,54	27 923,54
73 impôts et taxes	1 784 503,73	1 858 356,78	2 009 826,14	2 027 488,76	2 243 682,95	2 451 111,10
74 dotation et participation	711 734,79	718 496,71	705 850,13	694 411,10	660 152,28	711 734,79
75 autres produits de gestion courante	37 096,92	42 725,82	35 317,89	34 141,08	57 832,05	37 096,92
76 produits financiers	3 382,50	3 219,88	3 049,92	2 872,30	2 686,66	3 382,50
77 produits exceptionnels		71 776,69	1 281 497,60	14 000,00	2 754,10	2 754,10
78 régul provision	244 377,10					
013 atténuation de charges	108 870,44	103 170,28	73 788,70	90 844,60	54 890,38	2 754,10
recettes de fonct de l'exercice	3 151 464,47	3 120 767,65	4 443 477,93	3 199 412,62	3 384 564,29	3 871 111,10
011 charges à caractère général	794 673,92	886 734,49	848 605,57	845 084,05	932 830,73	871 111,10
60 achats non stockables ou non stockés	330 077,45	341 576,81	375 481,55	355 352,86	380 756,18	371 111,10
61 services extérieurs	267 862,66	297 429,36	262 780,84	268 350,39	294 821,57	294 821,57
62 autres services extérieurs	21 773,76	13 172,12	9 958,14	18 601,20	15 340,09	15 340,09
publicité publication relations publiques	38 324,16	40 418,89	41 535,91	31 654,19	44 104,89	38 324,16
déplacements missions et réceptions	796,21	3 059,26	306,70	46,72	0,00	796,21
frais postaux et de télécommunication	30 134,83	36 211,37	31 595,70	29 863,39	26 624,82	30 134,83
divers	100 356,85	148 960,18	121 694,73	133 893,30	164 600,18	164 600,18
impôts et taxes et versements assimilés	5 348,00	5 906,50	5 252,00	7 322,00	6 583,00	5 348,00
012 charges de personnel	1 243 958,84	1 309 497,16	1 285 803,38	1 349 893,38	1 420 759,33	1 420 759,33
014 atténuation de produits					56 323,33	56 323,33
65 autres charges courantes	266 822,09	280 869,38	281 552,24	264 289,58	303 248,52	311 111,10
ind et frais de mission aux maire et adjts	98 993,40	100 779,35	88 964,93	89 319,72	91 398,67	98 993,40
contingents et participations obligatoires	130 097,26	121 456,01	138 518,52	124 316,32	157 103,72	130 097,26
subv de fonct aux personnes de dt privé	37 731,43	58 634,02	54 068,79	50 653,54	54 746,13	37 731,43
66 charges financières	93 908,53	59 656,70	59 177,36	55 653,79	59 867,11	59 867,11
67 charges exceptionnelles	363,70	549,10	1 280 065,43	438,62		
675 valeur comptable des immo cédées	236 000,00					236 000,00
charges exceptionnelles						
68 dotation aux amortissements	99 427,14	102 980,11	105 000,00	200 000,00	230 000,00	230 000,00
68 dotation aux provisions (semi budg)						
022 dépenses imprévues						
014 atténuation de produits				5 963,00		
042 op d'ordre transfert entre section				14 000,00		
dépenses imprévues						
dépenses de fonct de l'exercice	2 735 154,22	2 640 286,94	3 860 203,98	2 735 322,42	3 003 029,02	3 200 000,00
résultat d'ensemble de l'exercice	416 310,25	480 480,71	583 273,95	464 090,20	381 535,27	664 000,00
002 excédent reporté						
résultat cumulé	416 310,25	480 480,71	583 273,95	464 090,20	381 535,27	664 000,00

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – ETAT DES RESTES A REALISER SUR LES PROGRAMMES

		restes à réaliser 2018
0201	Aménagement de sécurité sur diverses voiries incluant le schéma piétons cycles	117 784,00 €
0202	Environnement et urbanisme	6 180,00 €
0301	Eaux pluviales	764 781,58 €
0302	Stade Paul Martel	
0401	Aménagement route de Vouise	15 186,63 €
0501	Aménagement des annexes d'Orgeoise	- €
0601	Centre de loisirs	- €
0802	Crèche	- €
0803	Aménagement Mairie Orgeoise	11 112,00 €
0804	Ecole du Bérard	13 807,56 €
0902	Développement durable	356 378,44 €
0903	Études et honoraires divers et travaux divers	- €
1001	Centre technique municipal	6 000,00 €
1401	Terrain Dalmassière	- €
1501	Politique culturelle, patrimoine et animation	1 720,08 €
1601	Accessibilité	59 261,28 €
8601	Gymnase	- €
8700	Bâtiments communaux	167 758,37 €
8703	Acquisition de matériel	22 905,70 €
8705	Éclairage public	39 759,22 €
8707	Achat de terrains	81 081,38 €
9602	Groupe scolaire Orgeoise	8 928,60 €
9901	Aménagement du cimetière	15 000,00 €
	TOTAL GÉNÉRAL (TTC)	1 687 644,84 €

Présentation des résultats

RESULTAT 2018			résultat de fonctionnet	résultat inv avec engagés	résultat inv sans engagés
fonctionnement 2018	recettes fonctionnement	3 871 565,16			
	dépenses fonctionnement	3 207 014,81			
	résultat comptable de fonctionnet de l'exercice	664 550,35	664 550,35		
investissement 2018	recettes investissement	1 338 035,52			
	dépenses investissement	-1 507 276,70			
	solde d'exécution de la section d'investissement	-169 241,18		-169 241,18	-169 241,18
reste à réaliser recettes				262 826,00	
reste à réaliser dépenses				-1 687 644,82	
résultat d'ensemble de l'exercice			664 550,35	-1 594 060,00	solde d'exécution investissement année 2018, résultat reporté en BP 2019
résultat comptable N-1	résultat comptable de fonctionnement 2018 à affecter sur BP 2019 1068		0,00	2 130 876,02	2 130 876,02
résultats cumulés			664 550,35	536 816,02	1 961 634,84
				résultat 2018 d'investissement tenant compte des restes à réaliser	

La présentation générale du CA 2018 vue d'ensemble par chapitre et article sur imprimé réglementaire a été adressée, ainsi que le détail sous format informatique avec des commentaires.

Le conseil municipal doit se prononcer sur le compte administratif 2018. Le conseil municipal débat, le maire sort de la salle. Claude Rey 1^{er} adjoint fait voter le CA 2018. A l'unanimité le conseil municipal accepte le CA 2018 tel que présenté et autorise le maire à signer les documents relatifs à celui-ci.

Compte de gestion 2018

Le compte de gestion 2018 élaboré par le service DGFIP est conforme au compte administratif 2018. Ils ont été transmis validés par la trésorerie principale de Voiron le 28/02/2019.

Le conseil municipal débat, A l'unanimité le conseil municipal accepte le compte de gestion 2018 tel que présenté et autorise le maire à signer les documents relatifs à celui-ci.

Affectation des résultats

Il est proposé d'affecter au BP 2019 : 664 550.35 € au compte 1068. A l'unanimité le conseil municipal accepte l'affectation des résultats 2018 tel que présentée et autorise le maire à signer les documents relatifs à celui-ci.

Budget primitif 2019

Le budget primitif 2019 est le résultat du travail de trois commissions des finances, il est la traduction du DOB et intègre la loi de finances.

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 3 614 834.90 €.

Les principales recettes sont :

- **Les produits services et ventes diverses** 418 300 € constituées par les concessions cimetière, redevances et produits scolaires, les produits des locations de salle, le remboursement par la poste de quelques frais de l'agence postale, les revenus des panneaux photovoltaïques sur le GSO.
- **Les travaux en régie** 28000 €,
- **Impôts et taxes** 2 392 145 € dont 2 030 096 € de contributions directes en sachant que l'état FDL n'est pas encore transmis par les services fiscaux. La hausse du produit proposé correspond seulement à l'application du coefficient de revalorisation forfaitaire 2019 qui est de 1.022. Lorsque l'état FDL nous sera transmis, la hausse physique des bases sera calculable et le produit sera différent. Une DM sera nécessaire. Le vote des taux se réalisera lors de cette séance.
- Le reste de ce chapitre est constitué de l'attribution de compensation 51 491€, la dotation de solidarité communautaire 60 058 €, la taxe sur l'électricité 50 000 €, la taxe afférente aux droits de mutation 200 000 €.
- **Dotation et participation** 722 600 € essentiellement les dotations d'Etat 407 000 €, (sachant qu'il s'agit d'une évaluation puisque nous n'avons pas les notifications), le reversement de la TVA sur le fonctionnement 11 000 €, les participations des communes, en particulier le remboursement des frais de fonctionnement de la police multi communale 54 000€, les participations de la CAF pour le CEJ et PSEJ 120 000€, l'attribution du fonds départemental de la TP 57 500 €, les attributions de compensation d'Etat sur les taxes foncières et taxes d'habitation 46 000€ (celles-ci feront l'objet d'un ajustement lorsque le FDL sera reçu), la participation du CCAS pour le remboursement à la commune des frais de gestion 7 000€, la redevance du centre technique du Pays Voironnais 20 100 €,
- **Autres produits de gestion courante** 34 500 € essentiellement constitués des locations de biens.
- **Produits financiers** 2 289 € qui correspond au remboursement des intérêts du prêt du CCAS,
- **Produits exceptionnels** quote-part des subventions d'investissement 1 000 €
- **Atténuation de charges** 16 000 € remboursement salaires.

Les principales dépenses sont :

- **Les charges à caractère général** 926 944 €, constituées essentiellement des achats non stockés (eau assainissement, énergie électricité chauffage urbain 172 500 €, du carburants 8 300 €, alimentation 150 000 €, des fourniture d'entretien et de petit équipement 14 000€, €, des fourniture de voirie 10 000€, des vêtements de travail 7 000 €, des fournitures administratives 3 500 €, des fournitures scolaires, 25 000€ et du montant de la régie de travaux 10 000€, les contrats de prestation entretien des espaces verts 42 211 €, entretien de terrains et bâtiments 28 700 €, l'entretien de la voirie et des réseaux 51 411 €,., entretien matériel roulant et autres 113 000 €, de la documentation générale 4000 €, formation 7 000€, la location du bassin piscine pour le scolaire et les locations de bâtiments sportifs pour les

associations 14 000€, les honoraires 7 791 €, les frais d'actes et de contentieux 6 000€, 132 502 € la prestation aux services extérieurs (Léo Lagrange).

- **Les charges de personnel** 1 584 216 €, L'augmentation est liée au nombre de personnes plus important au service scolaire lié aux effectifs, , aux deux lieux de restauration , aux avancements de grade et d'échelon, à la prévision d'une indemnité pour licenciement d'un agent en fin de droit, d'un tuilage de salaire concernant la DGS sur la fin d'année puisque son départ sera en 2019, d'un remplacement à l'accueil sur les temps d'absence liés à des situations d'arrêt, de prévisions de remplacements d'agents en congé maternité et autres, le remplacement d'un agent au service voirie en binôme avec celui qui part.
- **Les atténuations de produits** 96 000 €, indemnité art 55 loi SRU 80 000 € et fonds de péréquation ressource intercommunale communale (FPIC) 16 000 €,
- **Les charges courantes** 360 324 € constituées des indemnités 98 600 €,

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019
70 produits services et vente diverses	306 220,77	306 850,32	334 642,33	378 668,55	418 300,00
722 travaux en régie	27 926,78	28 804,46	27 923,54	26 133,28	28 000,00
73 impôts et taxes	2 009 826,14	2 027 488,76	2 243 682,95	2 452 551,88	2 392 145,00
74 dotation et participation	705 850,13	694 411,10	660 152,28	710 662,85	722 600,00
75 autres produits de gestion courante	35 317,89	34 141,08	57 832,05	35 960,61	34 500,00
76 produits financiers	3 049,92	2 872,30	2 686,66	2 492,66	2 289,90
77 produits exceptionnels	1 281 497,60	14 000,00	2 754,10	240 239,09	1 000,00
78 régul provision					
013 atténuation de charges	73 788,70	90 844,60	54 890,38	24 856,24	16 000,00
recettes de fonct de l'exercice	4 443 477,93	3 199 412,62	3 384 564,29	3 871 565,16	3 614 834,90
011 charges à caractère général	848 605,57	845 084,05	932 830,73	875 636,96	926 944,00
60 achats non stockables ou non stockés	375 481,55	355 352,86	380 756,18	379 808,53	411 100,00
61 services extérieurs	262 780,84	268 350,39	294 821,57	252 326,79	293 222,00
62 autres services extérieurs	9 958,14	18 601,20	15 340,09	9 563,84	14 621,00
publicité publication relations publiques	41 535,91	31 654,19	44 104,89	39 114,00	40 340,00
déplacements missions et réceptions	306,70	46,72	0,00	0,00	0,00
frais postaux et de télécommunication	31 595,70	29 863,39	26 624,82	25 275,24	25 250,00
divers	121 694,73	133 893,30	164 600,18	163 748,29	135 102,00
impôts et taxes et versements assimilés	5 252,00	7 322,00	6 583,00	5 800,27	7 309,00
012 charges de personnel	1 285 803,38	1 349 893,38	1 420 759,33	1 419 195,24	1 584 216,00
014 atténuation de produits			56 323,33	83 445,54	96 000,00
65 autres charges courantes	281 552,24	264 289,58	303 248,52	314 536,19	360 324,00
ind et frais de mission aux maire et adjts	88 964,93	89 319,72	91 398,67	95 777,51	98 600,00
contingents et participations obligatoires	138 518,52	124 316,32	157 103,72	189 267,99	227 324,00
subv de fonct aux personnes de dt privé	54 068,79	50 653,54	54 746,13	29 490,69	34 400,00
66 charges financières	59 177,36	55 653,79	59 867,11	53 571,28	53 861,55
67 charges exceptionnelles	1 280 065,43	438,62		30,00	500,00
675 valeur comptable des immo cédées				230 000,00	
charges exceptionnelles					
68 dotation aux amortissements	105 000,00	200 000,00	230 000,00	229 943,60	232 000,00
68 dotation aux provisions (semi budg)				656,00	
022 dépenses imprévues					50 000,00
014 atténuation de produits		5 963,00			

042	op d'ordre transfert entre section		14 000,00			
	dépenses imprévues					
	dépenses de fonct de l'exercice	3 860 203,98	2 735 322,42	3 003 029,02	3 207 014,81	3 303 845,55
	résultat d'ensemble de l'exercice	583 273,95	464 090,20	381 535,27	664 550,35	310 989,35
002	excédent reporté					
	résultat cumulé	583 273,95	464 090,20	381 535,27	664 550,35	310 989,35

- **Des contributions et participations obligatoires** 227 324 € (service incendie 94 524€, les contributions obligatoires PSEJ, LAEP, Parc de Chartreuse 121 000 €), les participations aux établissements scolaires extérieurs 10 650€, les subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé 34 400 €,
- **Les charges financières** 53 861 € (une différence existe avec l'état fourni lors du DOB, car un mandat 2018 n'a pas été pris en charge par la TP donc il n'apparaît pas en dépenses 2018 comme présenté au DOB. Etant donné que cette opération a été visualisée début février, il n'était plus possible de le prévoir dans les RAR ce montant de 2552.10 € sera donc payée en 2019, ce qui représente une somme plus importante en 2019 et en conséquence mineure 2018. Pour mémoire le CCAS rembourse à la commune pour 2019 la somme de 4 699 €. Pour mémoire le montant annuel de l'amortissement du capital est de 133 691 €, et le montant annuel des intérêts est de 54 116 €.
- **La dotation aux amortissements et opération d'ordre** 232 000 €,
- **Les dépenses imprévues** 50 000 €.
- **La prévision de virement** est de 310 989.35 €.

Tous les documents sont présentés par Fabien Fortoul sous forme synthétique et pédagogique.

La vue d'ensemble par chapitre fonctionnement est présentée ci-dessous

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 4 576 318.21 €. Le détail des programmes à réaliser sur 2019 validé par le bureau municipal et la commission des finances est donné ci-dessous.

SYNTHÈSE DES PROGRAMMES - INVESTISSEMENTS 2019		
		propositios com finances 11/02/2019 et 22/02/2019
0201	Aménagement de sécurité sur diverses voiries incluant les schémas piétons cycles	267 654,00 €
0202	Environnement et urbanisme	18 616,00 €
0301	Eaux pluviales	799 410,86 €
0302	Stade Paul Martel	4 000,00 €
0401	Aménagement route de Voise	601 106,00 €
0501	Aménagement des annexes d'Orgeoise	16 360,54 €
0601	Centre de loisirs	7 297,94 €

0802	Crèche	3 180,00 €
0803	Aménagement Mairie Orgeoise	23 750,00 €
0804	Ecole du Bérard	10 600,00 €
0902	Développement durable	132 295,00 €
0903	Études et honoraires divers et travaux divers	45 000,00 €
1001	Centre technique municipal	4 000,00 €
1401	Terrain Dalmassière	50 000,00 €
1501	Politique culturelle, patrimoine et animation	2 000,00 €
1601	Accessibilité	60 000,00 €
8601	Gymnase	19 050,00 €
8700	Bâtiments communaux	5 650,00 €
8703	Acquisition de matériel	78 151,17 €
8705	Éclairage public	112 210,00 €
8707	Achat de terrains	12 500,00 €
9602	Groupe scolaire Orgeoise	32 654,00 €
9901	Aménagement du cimetière	37 000,00 €
	TOTAL GÉNÉRAL (TTC)	2 342 485,51 €

DÉTAIL DES PROGRAMMES - INVESTISSEMENTS 2019

0201	Aménagement de sécurité sur diverses voiries incluant le schéma piétons cycles	propositions com finances 11/02/2019 et 22/02/2019
RAR	Am modes doux place pigeonier	
RAR	am piétonnier route des gorges	
RAR	sentier côte des frères sous église	
RAR	barrières RD 128 Rte st Jean cheminement piétonnier RS	
	parking rue des ifs avec passage piétons	
	reprise place pigeonier	5 000,00 €

	travaux chemin de la grande Sure suite au passage canalisation assainissement	150 000,00 €
	Remise en état côte des frères (suite à cession Naturéa)	9 654,00 €
	reprises de voirie (Che vallon du bois joli...)	35 000,00 €
	Che gde Sure : feux tricolores défectueux	28 000,00 €
	études : carrefour route de la Buisse/chemin du gros bois	40 000,00 €
	TOTAL	267 654,00 €

0202	Environnement et urbanisme	propositions com. finances 11/02/2019 et 22/02/2019
RAR	PLU Modification n° 3	
RAR	Entretien arbres (afiph)	
	PLU modification n° 4	3 500,00 €
	Récup source Garanjoud dans eaux du Thomas	5 116,00 €
	Elagage des parcs	10 000,00 €
	TOTAL	18 616,00 €

0301	Eaux pluviales	propositions com finances 11/02/2019 et 22/02/2019
RAR	Barbacane ch chat	
RAR	AMO EP Gorgeat	
RAR	Lot 3	
RAR	le guillon Lafaille	
RAR	bassin verchères Syndicat Gemapi	86 690,64 €
RAR	EP tivollière	40 000,00 €
RAR	Tivollière AMO	
RAR	lot 2	
	honoraires ERGH	26 052,00 €
	études EP (schéma)	10 000,00 €
	EP barbacanes (chemin des châtaigniers)	2 160,00 €
	canalisation EP rue des cèdres	6 990,00 €
	lot 1	309 068,10 €
	lot 4	303 450,12 €
	canalisation eau potable chemin Echaillon	15 000,00 €
	TOTAL	799 410,86 €

0302	Stade Paul Martel	propositions com finances 11/02/2019 et 22/02/2019
-------------	--------------------------	---

	travaux clôture et portail	4 000,00 €
	TOTAL	4 000,00 €

0401	Aménagement route de Vouise	propositions com finances 11/02/2019 et 22/02/2019
RAR	honoraires BETIP	
	travaux voirie et mode doux	324 966,00 €
	enfouissement BT	165 761,00 €
	enfouissement tél	40 097,00 €
	enfouissement éclairage public	55 282,00 €
	actes achat terrain route de vouise	15 000,00 €
	TOTAL	601 106,00 €

0501	Aménagement des annexes d'Orgeoise	propositions com finances 11/02/2019 et 22/02/2019
	locaux associatifs : lambris ancien local sel	6 835,20 €
	salle festive parc mairie pour association	2 775,34 €
	local rangement matériel parc mairie (conf dalle béton)	6 750,00 €
	TOTAL	16 360,54 €

0601	Centre de loisirs	propositions com. finances 11/02/2019 et 22/02/2019
	bât annexe aumônerie Réfection toiture. Désamiantage	- €
	VMC	3 336,00 €
	pose de radiateur électrique	3 961,94 €
	TOTAL	7 297,94 €

0801	Club house tennis	propositions com finances 11/02/2019 et 22/02/2019
	TOTAL	- €

0802	Crèche	propositions com finances 11/02/2019 et 22/02/2019
	protection sol béton extérieur	3 180,00 €
	TOTAL	3 180,00 €

0803	Aménagement Mairie Orgeoise	propositions com finances 11/02/2019 et 22/02/2019
RAR	Trav peinture salle mariage mairie	
RAR	meublier sce finances	
	reprise assainissement (appart cour derrière mairie)	3 000,00 €
	sas 1er étage	7 200,00 €
	changements des fenêtres (une partie à l'étage) 3 ensembles de fenêtres (ouest)	7 550,00 €
	Isolation tour NO	6 000,00 €
	TOTAL	23 750,00 €

0804	Ecole du Bérard	propositios com finances 11/02/2019 et 22/02/2019
RAR	Honoraires école du Bérard Roussey	
RAR	Honoraires école du Bérard Cotib	
RAR	Solde Sols souples CIOLFI	
RAR	Solde travaux école du bérard	
RAR	Portables téléphonique Orange	
	cour	
	Renouvellement du mobilier d'une classe élémentaire	7 000,00 €
	équipement salle garderie le bérard	2 100,00 €
	rénovation coin cuisine	1 500,00 €
	aménagement évacuation incendie et PPMS ???	
	TOTAL	10 600,00 €

0902	Développement durable	propositions com finances 11/02/2019 et 22/02/2019
-------------	------------------------------	---

RAR	Jardins partagés	
RAR	travaux voie verte	
RAR	Honoraires voie verte	
RAR	géomètre voie verte	
	travaux voie verte (RAR 336745 Travaux + hon 18028€)	102 295,00 €
	provision pour répondre à des besoins urgents ou symboliques 1ères actions com cons piétons cycles	30 000,00 €
	frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de consultation (dédommagement des candidats retenus à concourir)	
	TOTAL	132 295,00 €

0903	Études et honoraires divers	propositions com finances 11/02/2019 et 22/02/2019
	Honoraires divers	20 000,00 €
	EEPOS réseau chaleur	25 000,00 €
	TOTAL	45 000,00 €

1001	Centre technique municipal	propositions com. finances 11/02/2019 et 22/02/2019
RAR	Alarme	
	aménagement à l'entrée d'un bureau adm	4 000,00 €
	TOTAL	4 000,00 €

1401	Terrain Dalmassière	propositios com finances 11/02/2019 et 22/02/2019
	Vestiaires douches	
	allée bitume autour du stade	
	AMO	50 000,00 €
	TOTAL	50 000,00 €

1403	OAP Courbassière	propositios com finances 11/02/2019 et 22/02/2019
-------------	-------------------------	--

	TOTAL	- €

1501	Politique culturelle, patrimoine et animation	propositions com finances 11/02/2019 et 22/02/2019
	illuminations (clocher, rondpoint, mairie)	2 000,00 €
	TOTAL	2 000,00 €

1601	Accessibilité	propositions com. finances 11/02/2019 et 22/02/2019
RAR	honoraires architecte	
RAR	travaux accès CDL	
RAR	travaux accès gymnase	
RAR	travaux accès tennis	
	locaux associatifs (derrière mairie)	60 000,00 €
	accessibilité sur autres bâtiments	
	TOTAL	60 000,00 €

8601	Gymnase	propositions com finances 11/02/2019 et 22/02/2019
	am local stockage derrière gymnase (création d'ouverture pose d'une porte métallique création rampe en béton désactivé)	19 050,00 €
	Parking (SO)	
	TOTAL	19 050,00 €

8700	Bâtiments communaux	propositions com finances 11/02/2019 et 22/02/2019
	pigeonnier	1 650,00 €
	bloc porte d'entrée	
RAR	nouvelle salle le Bourg (ancienne école)	
	salle communale	4 000,00 €
RAR	Sono écran vidéo	
	salle bavonne ; volets électrique et chgt porte	4 000,00 €
	WC public	
	sanisettes automatisées ds bât existant	
	Eglise	
RAR	menuiserie	
RAR	maison du gardien	
	TOTAL	5 650,00 €

8703	Acquisition de matériel	propositions com finances 11/02/2019 et 22/02/2019
RAR	PM armement	
RAR	jeux garanjoud	
RAR	panneaux signalisation	
RAR	solde achat véh goupil	
	logiciels	9 160,00 €
	lave-vaisselle tisanerie GSO	600,00 €
	vestiaires pour le personnel scolaire	1 131,17 €
	radar pédagogique	
	véhicule technique	29 000,00 €
	matériel portatifs électriques + support aspir feuilles	7 600,00 €
	petits matériels à renouveler (services techniques)	3 000,00 €
	matériel patrimoine (scanner A3 ordinateur pour scanner et écran)	2 000,00 €
	lave verres (2)	2 000,00 €
	App. photos numériques (scol)	600,00 €
	matériel garderie bérard	1 172,00 €
	matériel garderie maternelle	1 755,00 €
	matériel garderie orgeoise	1 009,00 €
	matériel associatif	11 000,00 €
	matériel informatique (800€ com/Scce technique 2370€ logiciel PM 1654€)	4 324,00 €

	radar type jumelle	3 800,00 €
	TOTAL (TTC)	78 151,17 €

8705	Éclairage public renf réseaux élec	propositions com finances 11/02/2019 et 22/02/2019
RAR	SEDI	
RAR	SPIE rénové lampadaires	
RAR	SPIE reprise zones mal éclairées	
RAR	SPIE rénovation EP	
	Modernisation éclairage public	15 000,00 €
	Che gde Sure : enfouissement réseau Enedis et EP	70 000,00 €
	Participation EDIFIM Route de la Buisse	27 210,00 €
	TOTAL	112 210,00 €

8707	Achat de terrains	propositions com. finances 11/02/2019 et 22/02/2019
RAR	EPFL rue du bérard	
	Nexity voie verte OAP courbassière	7 200,00 €
	Droit de préférence terrain Verchères	5 300,00 €
	TOTAL	12 500,00 €

9602	Groupe scolaire Orgeoise	propositions com finances 11/02/2019 et 22/02/2019
	Porte bois côté mat	2 754,00 €
	aménagement talus	5 000,00 €
	mise à la terre lampadaires extérieurs + tranchée	3 900,00 €
	équipement d'une nouvelle classe élémentaire GSO	9 000,00 €
	équipement maternelle	5 000,00 €
	barrière bois entre les deux cours, 1000 €/ panneaux d'affichage sur les deux sites scolaires 3000€/	4 000,00 €
	aménagement de 2 BCD	3 000,00 €
	TOTAL	32 654,00 €

9901	Aménagement du cimetière	propositions com finances 11/02/2019 et 22/02/2019
	remise en état des allées et des abords du columbarium	17 000,00 €
	columbarium	20 000,00 €
	TOTAL	37 000,00 €

	TOTAL GÉNÉRAL (TTC)	2 342 485,51 €
--	----------------------------	-----------------------

Le montant des travaux à réaliser dans les différents programmes est de 2 342 485.51 €, le programme Eaux pluviales soit 799 410.86 € sera réglé avec un emprunt qui sera réalisé au fur et à mesure des travaux. Le solde des programmes sans le programme eaux pluviales est de 1 543 074.65 €. Le montant des restes à réaliser en dépenses est de 1 687 644.82 €. Les autres dépenses d'investissement sont le remboursement de l'emprunt 141 995.49 € une opération d'ordre (travaux en régie 28 000 € et l'amortissement d'une subvention 1 000 €). La somme de 50 000€ est notée en dépenses imprévues. Une prévision de 310 989.35 € est inscrite également en programme non affecté si l'année de fonctionnement se déroule comme prévu.

En ce qui concerne les recettes d'investissement 2019 elles sont essentiellement constituées par l'excédent d'investissement 2018 (constitué par les économies de gestion des années précédentes) soit 1 961 634.84€, l'excédent de fonctionnement capitalisé 664 550.35€, la dotation aux amortissements 230 000 €, le FCTVA 207 154€, la taxe d'aménagement 135 053.81 €, le remboursement par le CCAS de l'annuité de l'emprunt 4 699 €, la prévision de prélèvement sur la gestion 2019, 310 989.35 € et le solde des restes à réaliser recettes 262 826 €.

Il est rappelé que le budget 2019 est établi sans annonce de subvention du Conseil Départemental, ni DETR ou FSIL ; Si des attributions sont annoncées elles feront l'objet d'une décision modificative.

La section d'investissement du budget 2019 est présentée dans le tableau ci-dessous.

		CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019
20	dépenses imprévues						54 200,00
10	taxe d'aménagement			8 597,00	5 692,00		10 000,00
13	subv d'investissement			33 750,56			
16	emprunts et dettes assimilées	826 426,92	79 879,25	83 488,79	118 754,90	130 303,53	141 995,49
19	différence sur réalis immobilisations						
20	immobilisations incorporelles	34 600,74		17 098,25	23 079,88	13 469,52	
21	immobilisations corporelles	1 094 115,47	437 983,51	1 014 878,58	1 581 655,75	1 337 370,37	4 341 100,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	29 781,01	29 424,38	28 804,46	29 277,64	26 133,28	29 000,00
27	reversement emprunt au ccas	32 076,00					
	subv d'équilibre inv spic		142 409,00				
24	immobilisations mise à disposition						
	Dépenses Inv de l'exercice	2 017 000,14	689 696,14	1 186 617,64	1 758 460,17	1 507 276,70	4 576 300,00
001	report section investissement						1 961 634,84

1068	excédent fonct capitalisé	416 310,25	480 480,71	583 273,95	464090,20	381 535,27	664 535,27
10	dotations (ftva ta)	161 675,29	231 720,07	387 811,23	349207,95	302 907,43	342 207,43
13	subventions d'équipement	103 749,37	3 839,00	151 187,22	448528,23	189 153,54	262 839,00
16	emprunts	1 500,00			694000,00		799 400,00
192						161 792,76	
21312						68 207,24	
23	immobilisations en cours						
27	titres immob finalisées	3 774,30	3 938,42	54 116,04	4301,68	4 495,68	4 611,68
040	vente terrain (edifim bourg...)		1 280 000,00				
040	Op d'ordre de transf entre section	102 980,11	105 000,00	214 000,00	230000,00	229 943,60	230 000,00
	Prevision prélèvement						310 900,00
	Recettes d'investis de l'exercice	789 989,32	2 104 978,20	1 390 388,44	2 190 128,06	1 338 035,52	4 576 311,18
	résultat d'ensemble de l'exercice	-1 227 010,82 €	1 415 282,06 €	203 770,80 €	431 667,89 €	-169 241,18 €	
	déficit reporté						
1	excédent reporté	1 307 166,69	80 155,27	1 495 437,33	1699208,13	2 130 876,02	
	résultat comptable	80 155,87	1 495 437,33	1 699 208,13	2 130 876,02	1 961 634,84	
	reste à réaliser recettes	684 000,00	22 411,00	1 159 041,51	359754,51	262 826,00	
	reste à réaliser dépenses	-140 184,20	-201 348,00	-1 317 602,39	-1830196,12	-1 687 644,82	
	résultats cumulés	623 971,67	1 316 500,33	1 540 647,25	660 434,41	536 816,02	

Le conseil municipal débat. . A l'unanimité le conseil municipal accepte le BP 2019 tel que présenté et autorise le maire à signer les documents relatifs à celui-ci.

Vote des taux.

Le budget 2019 est proposé par la commission des finances sans changement des taux par rapport à 2018. Le débat sur les taux aura lieu lorsque nous aurons connaissance de l'état de la Fiscalité Directe Locale (FDL) Les taux seront votés lors d'un prochain conseil municipal après étude par la commission des finances.

BUDGET SPIC

Dossier présenté par Claude Rey.

Vote du compte administratif 2018.

Le compte administratif s'établit comme suit

Recettes de fonctionnement	192 288,35 € (y compris excédent 2018 3118,83 €)
Dépenses de fonctionnement	186 634,54 €
Soit un excédent de fonctionnement	5 653,81 €

Recettes d'investissement	141 031,32 € (y compris excédent 2017 103 342,78 €)
Dépenses d'investissement	77 901,63 €
Soit un excédent d'investissement	63 129,69 €

Le Maire sort de la salle. Claude Rey après débat du conseil municipal procède au vote et le Conseil Municipal valide à l'unanimité le compte administratif 2018 tel que présenté et autorise le Maire à signer les documents liés à ce sujet.

Approbation du compte de gestion 2018.

Le compte de gestion est conforme au compte administratif. . Il est soumis à l'approbation du Conseil municipal.

A l'unanimité le conseil municipal approuve le compte de gestion 2018

Vote du Budget prévisionnel 2019

Le budget 2019 s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 197 184.60 € et en section d'investissement à 101 331.15. € .

Les recettes de fonctionnement sont essentiellement la vente de la chaleur.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement ce sont les assurances, la gestion de l'achat de combustible (R1), exploitation maintenance (R2), la compensation gaz/bois pour l'EHPAD, les honoraires du cabinet EEPOS, les charges financières, les travaux.

Les recettes d'investissement sont constituées essentiellement de l'opération d'ordre des amortissements et de l'excédent N-1.

Les dépenses d'investissement sont les opérations d'ordre, le remboursement de l'emprunt.

Le conseil municipal à l'unanimité valide le budget prévisionnel 2019 et autorise le maire à signer les documents relatifs à celui-ci.

Présentation des CA ET BP CONSOLIDES COMMUNE, SPIC, CCAS.

Dossier présenté par Fabien Fortoul

Le tableau des budgets est présenté.

MODIFICATION DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Benoît Astier, conseiller municipal, a remis au Maire mercredi 27 février 2019 une lettre démission du conseil municipal. Le Maire donne connaissance de la lettre.

Le tableau doit être modifié. Il sera transmis à Monsieur le Préfet.

TARIF

Dossier présenté par Dominique Parrel et Claude Rey

Tarif des locations des salles communales

La précédente augmentation des tarifs a été réalisée le 12 décembre 2016.

Il est proposé de ne pas augmenter les coûts de location des salles. Pour mémoire ils sont rappelés.

Le conseil municipal à l'unanimité valide ces tarifs et décide de ne pas les augmenter.

	Salle chartreuse + cuisine	Salle Chartreuse + salle Vercors + cuisine
Samedi ou dimanche de 8h à 20h	350 €	500 €
Samedi 10h au dimanche 10h	450 €	600 €
Vendredi 18h30 au dimanche 10h	600 €	750 €
Vendredi 18h30 au dimanche 20h	700 €	900 €
Apéritif 4 H	150 €	200 €
Caution	1200 €	1500 €
Acompte	250 €	300 €
Annulation	250 €	300 €

Caution pour les badges « sécurité porte » associations et particuliers : 30 € l'un

Caution alarme intrusion : 30 € l'un.

Tarif salle orangerie en vigueur

Vendredi 12h au samedi 12h	240 €
Samedi 12h au dimanche 12h	240 €
Samedi et dimanche 8h/20h	200 €
Vendredi 20h au samedi 20h	240 €
Vendredi 20h au dimanche 10h	300 €
Vendredi 20h au dimanche 20h	380 €
Apéritif 4 heures	120 €
Salle orangerie louée avec salle communale	70 €
Caution de la salle	1500 €
Acompte	70 €
Annulation	70 €

Tarif concessions cimetière et columbarium.

La dernière augmentation de ces tarifs date de 2005.

Rappel de ceux-ci et proposition sur laquelle le conseil municipal devra se prononcer.

Concession	30 ans	Le m2/95 €	2.60m2/247 €	Tarif proposé : 150 €/m2- 390 € : 2.60 m2
	50 ans	le m2/159€	2.60M2/414 €	Tarif proposé : 270 €/m2 – 702 € : 2.60 m2
Alvéole	4 urnes	15 ans	346 €	Tarif proposé : 400 €
	4 urnes	30 ans	607 €	Tarif proposé : 750 €

Le conseil municipal à l'unanimité valide l'augmentation de ces tarifs et autorise le Maire à signer les documents relatifs à ce sujet.

Tarif réseau chaleur

Le tarif appliqué actuellement est le suivant :

Poste		Unité	Montant € HT	Montant € TTC
Consommation	R1	€/MWh	40,75	42,99
Abonnement	R2	€/KW	55,11	58,14

Il est nécessaire d'augmenter les tarifs de 5% à compter du 1^{er} janvier pour établir le budget afin de gérer les aléas ordinaires.

Le tarif proposé au 01/04/2019 :

Poste		Unité	Montant € HT	Montant € TTC
Consommation	R1	€/MWh	42,78	45,13
Abonnement	R2	€/KW	57,85	61,03

Eve Marie Buisnière estime qu'une augmentation de 5 % c'est beaucoup, même si la logique est que le besoin de ressource est présent. Sachant que ce service doit s'équilibrer il est nécessaire d'appliquer cette hausse, mais elle est importante.

Le conseil municipal à l'unanimité valide ces tarifs applicables au 1^{er} Avril 2019.

Convention entre les clubs de football et les communes de Coublevie St Jean de Moirans et la Buisse.

Dossier présenté par Jean-Pierre Métral

Jean-Pierre Métral présente la convention et rappelle que cette convention ne sera valable que si les conseils municipaux des trois communes sont d'accord. Les trois conseils municipaux des communes doivent valider et ensuite le marché de maîtrise d'œuvre pourra être lancé. Il donne connaissance de la convention :

ENTRE

Les communes de :

- LA BUISSE représentée par son Maire Monsieur CHOLAT
- COUBLEVIE représentée par son Maire Monsieur PARREL
- SAINT JEAN de MOIRANS représentée par son Maire Madame BETHUNE

D'une part

ET

Le Football club de la SURE résultant de la fusion le 24/06/1999 des clubs :

- L'Union Sportive de LA BUISSE
- COUBLEVIE Olympique Club
- Foot Ball Club SAINT JEANNAIS

D'autre part

PREAMBULE

Le Club de Football de la SURE , association No 0381027421 , objet de la présente convention , est régie par la loi de 1901.

Le Club de Football de la SURE devra oeuvrer dans l'intérêt des sportifs adhérents , des communes de LA BUISSE , de COUBLEVIE et SAINT JEAN de MOIRANS .

Il devra favoriser la découverte , l'initiation, l'apprentissage et la pratique du football et mettre en exergue toutes les valeurs sportives et humaines s'y rattachant .

Article 1 OBJET

La présente convention a pour objet de définir les conditions d'utilisation des équipements municipaux et de fixer les responsabilités et obligations de toutes les parties.

Article 2 MISE à DISPOSITION

Compte tenu de l'évolution des infrastructures de football de chacune des communes, de la création en 2013 d'un terrain synthétique à la DALMASSIERE à COUBLEVIE, financé par les 3 communes, le Club de Football de la SURE a recentré une grande partie de son activité sur ce terrain synthétique et donc sur la commune de COUBLEVIE.

Par ailleurs le Club de Football voit son nombre d'adhérents croissant. Il s'est ouvert au football féminin (2013-2014) et multiplie ses actions en direction d'une pratique de qualité, responsable et respectueuse des personnes et de l'environnement.

Toute cette évolution nécessite désormais des infrastructures structurelles adaptées et aux normes en vigueur de la Fédération Française de Football.

C'est ainsi que les communes de LA BUISSE, COUBLEVIE, SAINT JEAN de MOIRANS ont décidé de construire en Co financement pour le Club de Football de la SURE un bâtiment (vestiaires – douches) adapté et aux normes avec l'aire de jeu synthétique, sur le terrain de la DALMASSIERE à COUBLEVIE.

Ainsi les 3 communes mettent à disposition du Club de Football de la SURE :

2/1 Le terrain synthétique de la DALMASSIERE situé à COUBLEVIE avec son terrain en herbe (annexe) attenant et ses équipements, ainsi que les deux bâtiments s'y rattachant.

2/2 Le terrain synthétique et le City stade avec les vestiaires associés, situés sur la commune de SAINT JEAN de MOIRANS.

2/3 La commune de SAINT JEAN DE MOIRANS met à disposition du club un agent (animateur ou éducateur sportif) pour l'encadrement sportif durant 3 heures tous les mercredis après-midi.

Article 3 CONDITIONS d'UTILISATION

Le Club de Football de la SURE s'engage à utiliser conformément à leur destination ces équipements. Il doit élaborer un règlement d'utilisation qui devra prévoir le respect et la protection des lieux, des bâtiments et matériel. Il devra veiller à faire respecter ce règlement.

Article 4 ENGAGEMENT du CLUB de FOOTBALL de la SURE

4/1 L'utilisation des infrastructures sportives de COUBLEVIE, de SAINT JEAN de MOIRANS, terrains et équipements attenants, est placée sous la responsabilité de ses utilisateurs. Ils doivent s'assurer contre tous risques afférents aux activités qu'ils organisent dans le cadre de cette mise à disposition des équipements sportifs, mais aussi assurer les bâtiments utilisés à l'année.

La sécurité des usagers est assurée par les responsables des activités organisées. Les responsables sont tenus de diffuser les recommandations et obligations à l'ensemble des utilisateurs.

4/2 Le Club de Football de la SURE a la charge du nettoyage des lieux et locaux après toute utilisation.

4/3 Aucune intervention ne devra avoir lieu sur les bâtiments ni sur les réseaux électriques Aucun appareil gaz n'est autorisé.

4/4 Pour assurer la qualité des lieux sportifs , des terrains et des locaux , il est interdit de :

-Fumer et jeter des mégots.

-D'utiliser toute source de chaleur (feu chalumeau, pyrotechnie....).

-Jeter au sol chewing -gum ou détritrus.

-D'utiliser des chaussures à crampons métalliques.

4/5 En cas de constatation de dégradations des équipements mis à disposition, hors responsabilité du club, elles devront être immédiatement signalées au secrétariat de la Mairie concernée par son l'équipement sportif. S'il y a lieu les responsables déposeront plainte auprès des autorités compétentes (police inter communale – gendarmerie).

4/6 Le Club de Football de la SURE est intercommunal, mais à la fois BUISSARD, COUBLEVITAIN et SAINT JEANNAIS. A ce titre il doit :

-Veiller à être présent au sein de chacune des communes au travers d'activités ciblées.

-Favoriser certaines manifestations de façon équitable mais souple et adaptée (forum des associations, Téléthon, fête de village ...etc...) afin qu'il apparaisse au sein du tissu associatif de chaque commune.

-Initier des projets (en lien par exemple avec les écoles ...etc...) pour favoriser ainsi le lien interne avec la commune concernée.

-S'assurer de tenir informé les publications municipales de son évolution, des évènements et résultats obtenus.

Article 5 RESPONSABILITE des COMMUNES

5/1 De manière générale, chaque commune prend en charge les travaux, l'entretien

De ses lieux sportifs et bâtiments respectifs ainsi que les fluides (eau, électricité), mis à disposition du club de football de la SURE.

5/2 La commune de COUBLEVIE pourra mettre à disposition du Club un temps de ménage dont la fréquence reste à déterminer.

5/3 La commune de COUBLEVIE peut mettre à disposition du club des tables, bancs et chapiteaux suite à demande par le club et selon une procédure établie.

5/4 Les 3 communes réservent l'utilisation de l'infrastructure sportive de la DALMASSIERE uniquement au Club de Football de la SURE et donc aux joueurs possédant une adhésion ou licence au nom du club.

Ainsi elles ne pourront pas autoriser la création d'un autre club de football, d'autant que le terrain synthétique doit faire l'objet d'une utilisation raisonnable afin d'optimiser la durée de vie de son revêtement.

5/7 La mise à disposition de l'espace sportif de la DALMASSIERE peut se faire pour les élèves du lycée Ferdinand BUISSON, pendant les horaires scolaires, selon une convention annuelle établie et révisable avec Monsieur le Proviseur qui en définit les jours et les heures selon une utilisation raisonnable du synthétique.

5/8 L'utilisation de l'espace sportif de la DALMASSIERE pourrait être envisagée pour les écoles primaires des 3 communes de façon occasionnelle (manifestation à caractère exceptionnel) uniquement pendant les horaires scolaires et après s'être assurées de l'accord du club.

Une convention pourra alors être établie entre la commune demandeuse et la commune de à COUBLEVIE afin de garantir les responsabilités respectives.

Article 6 MISE en APPLICATION de la CONVENTION

6/1 Durée : La présente convention devient effective à dater de sa signature par les 3 communes et le club, pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

Elle pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties par lettre R avec AR.

6/2 Modification : Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention définie d'un commun accord par les différents signataires, fera après accord, l'objet d'un avenant à cette convention.

Cet avenant précisera clairement les modifications apportées, sans que celles-ci ne puissent remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1er.

Article 7 LITIGE

En cas de litiges entre le club et une ou plusieurs communes, un conseil de surveillance formé des 3 communes (avec au maximum 2 membres par commune) se réunira pour régler le point de litige. Le conseil de surveillance devra veiller au respect de l'intérêt général et à la cohésion intercommunale.

7/1 Manquement : Les manquements éventuels constatés, à la bonne application de la présente convention, par l'une ou l'autre des parties, devront être notifiés par courrier R avec AR aux signataires de la convention.

7/2 Résiliation : en cas d'échec du conseil de surveillance dans sa médiation, qui fera l'objet d'un écrit signé, chacun des signataires pourra solliciter la résiliation de la présente convention par courrier R avec AR. Courrier expédié à chacune des parties dans un délais de 2 mois à compter de la date du dit écrit, rédigé par le conseil de surveillance. Cette demande de résiliation fera l'objet d'une délibération du conseil municipal qui la sollicite, pour ce qui est des communes et d'une délibération du conseil d'administration pour ce qui est du club de football.

Article 8 PUBLICITE

Toute publicité est interdite à l'extérieur comme à l'intérieur de l'enceinte sportive de la DALMASSIERE. Seuls les panneaux publicitaires des annonceurs ou sponsors officiels seront autorisés à être disposés autour du terrain et fixés sur la main courante.

Après débat, le conseil municipal adopte la convention par 19 voix pour, 3 abstentions et une opposition.

RESSOURCES HUMAINES

Dossier présenté par Dominique Parrel

Propositions de mandatement au centre de gestion de l'Isère afin de développer une convention de participation de protection sociale complémentaire avec participation employeur.

Exposé du Maire :

Face au renouvellement important des effectifs dans les prochaines années, le développement de l'action sociale en faveur des agents peut permettre de renforcer l'attractivité de l'emploi dans les collectivités. Cette politique permet également de lutter contre les inégalités et la précarité pour les agents en place.

La loi du 19 février 2007 (article 71) a donné la possibilité aux collectivités de souscrire un ou plusieurs contrats d'action sociale pour leurs agents, et d'en définir librement les modalités. De tels contrats visent à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leur famille en les aidants à faire face à des situations difficiles en cas de maladies, d'accidents de la vie ou des situations entraînant une dépendance. Les collectivités peuvent pour ce faire soit agir directement, soit faire appel aux services du Centre de gestion.

Le Centre de gestion de l'Isère propose de négocier un contrat cadre, ouvert à l'adhésion facultative des agents, dont l'avantage est de mutualiser les coûts et les risques dans les domaines de la garantie maintien de salaire et de la complémentaire santé.

Le décret d'application du 8 novembre 2011 de la loi du 2 février 2007 permet aux collectivités locales de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents. C'est un levier afin de doter les agents territoriaux d'une couverture prévoyance, dont la majorité reste dépourvue, et de favoriser leur accès à la santé. Le nouveau contrat cadre imposera donc une participation financière de l'employeur (les modalités de la participation seront librement déterminées par la collectivité).

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, notamment l'article 9,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 25 et l'article 88-1,

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, notamment les articles 20, 70 et 71,

Vu le décret du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et voté à l'unanimité décide que :

La commune de Coublevie charge le Centre de gestion de l'Isère de négocier un contrat cadre d'action sociale mutualisé ouvert à l'adhésion facultative des agents, auprès d'une

mutuelle, d'une institution de prévoyance ou d'une entreprise d'assurance agréée et se réserve la faculté d'y adhérer.

Les caractéristiques précises du contrat cadre seront communiquées au terme de la procédure d'appel public à la concurrence engagée par le Centre de gestion de l'Isère. La collectivité pourra alors décider de son adhésion et des modalités de cette dernière.

Ces contrats couvriront les domaines de la complémentaire santé et de la garantie
Maintien de salaire.

Les agents de la commune / intercommunalité peuvent adhérer à tout ou partie des lots auxquels a adhéré la commune / intercommunalité.

Durée du contrat : 6 ans, à effet du 1er janvier 2020. Prorogation possible pour des motifs d'intérêt général, pour une durée ne pouvant excéder un an.

Le Maire est autorisé à signer, au nom et pour le compte de la commune / intercommunalité, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution du présent mandat.

Pour mémoire aujourd'hui les agents ont une couverture complémentaire santé individuelle et privée sans participation de l'employeur.

Quant à la garantie de maintien de salaire les agents adhèrent ou non via un contrat collectif à titre labellisé mis en place par la collectivité. Sur cette couverture la collectivité participe à hauteur de 6.60 € par mois et par agent ;

Le conseil municipal à l'unanimité valide cette convention.

